



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :  
le 15/09/2026

Publication :  
le 25/09/2026

**Délibération n° D-2026-368**

Accord-cadre "Matériels et consommables électriques" -  
Approbation du marché subséquent à bons de commande

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

**Secrétaire de séance :** Monsieur SAINT-CAST Maximilien

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

**Excusés :**

Monsieur Bastien MARCHIVE.

**Direction de la Commande Publique et Logistique**

**Accord-cadre "Matériels et consommables électriques" - Approbation du marché subséquent à bons de commande**

Madame Catherine ROUSSILLON, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les délibérations n°D-2024-171 du 17 juin 2024 et D-2024-263 du 23 septembre 2024 relatives à l'approbation de l'accord-cadre « Matériels et consommables électriques »,

Vu l'accord-cadre 24165B016 pour la fourniture de matériels et consommables électrique notifié le 15 juillet 2024 pour 4 ans aux trois titulaires :

- REXEL France SAS - PARIS CEDEX 17 - (75838)
- SONEPAR France DISTRIBUTION - BOULOGNE - (92100)
- CEF YESSS ELECTRIQUE - FRANCHEVILLE - (69340)

Considérant que pour réaliser des interventions sur les systèmes électriques par les différentes régies techniques, la Ville de Niort est amenée à acheter du matériel électrique.

Considérant que pour répondre aux besoins récurrents il est nécessaire de mettre en place un marché subséquent à bons de commande composé de deux lots :

- Lot 1 : matériels et consommables usuels pour un montant maximum de 200 000 € TTC ;
- Lot 2 : matériels spécifiques d'éclairage pour un montant maximum de 80 000 € TTC.

Considérant que le marché subséquent actuel arrive à échéance le 6 octobre 2026.

Un marché subséquent annuel à bons de commande est passé à compter du 7 octobre 2026 ou de la date de notification pour répondre aux besoins récurrents.

Après déroulement de la consultation, chaque lot est attribué comme suit :

| Lot | Désignation                       | Attributaire                       |
|-----|-----------------------------------|------------------------------------|
| 1   | Matériels et consommables usuels  | REXEL France SAS - PARIS – (75017) |
| 2   | Matériels spécifiques d'éclairage | REXEL France SAS - PARIS - (75017) |

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés subséquents comme mentionné ci-dessus et autoriser leurs signatures.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 44 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 1  |

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Maximilien SAINT-CAST**

**JÉRÔME BALOGÉ**

*Mention des voies et délais de recours :*

*« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*